AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C1147
US4595061015-FS0341

30 mars 2020

Déclaration de franchissement de seuils
(articles L. 233-7 du code de commerce et L. 451-2-1 du code monétaire et financier)

INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES INC

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 mars 2020, The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 25 mars 2020, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES INC et détenir indirectement 6 588 621 actions INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES INC représentant autant de droits de vote, soit 5,12% du capital et des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Goldman Sachs International	3 185	ns
Goldman Sachs & Co. LLC	6 332 891	4,92
Goldman, Sachs & Co. Wertpapier GmbH	3 088	ns
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	236 087	0,18
Goldman Sachs Asset Management International	2 260	ns
Goldman Sachs Asset Management Co. Ltd	151	ns
United Capital Financial Advisers, LLC	10 959	0,01
Total Goldman Sachs Group, Inc.	**6 588 621**	**5,12**

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES INC hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés de son groupe qu'elle contrôle, 5 108 638 actions INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES INC au titre d'un contrat de « *right to recall* » portant sur autant d'actions INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES INC (prise en compte dans la détention visée ci-dessus) et lui permettant de rappeler à tout moment les actions visées par le contrat.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés de son groupe qu'elle contrôle, 1 153 566 actions INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES INC (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

[1] Sur la base d'un capital composé de 128 663 060 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- 1 087 111 actions INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES INC au titre de 23 contrats « *cash-settled CFD* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance entre le 4 mars 2021 et le 27 mars 2030 ;

- 63 367 actions INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES INC au titre de 18 contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance entre le 30 mars 2020 et le 31 décembre 2030 ;

- 2 788 actions INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES INC au titre de 4 contrats « *puts warrant* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance entre le 30 mars 2020 et le 31 décembre 2030, au prix unitaire par actions compris entre 115,6903 USD et 142,7632 USD ; et

- 300 actions INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES INC au titre d'un contrat « *call warrant* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance 31 mars 2030, au prix unitaire par actions 89,8540 USD.